# 

* Date : 08-02-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021700364
* Author :

Tribunal de l'entreprise du Hainaut, division Charleroi
(Publication en exécution de l'article XX.90
du Code de droit économique)
Par jugement rendu le 28 janvier 2021, le tribunal de l'entreprise du Hainaut, division de Charleroi, autorise le mandataire de justice à procéder à l'exécution de la vente proposée des actifs de la SA OKA, au profit de Monsieur Yves DYKMANS, domicilié rue Ferme Bordeau 4, à 1470 BOUSVAL, agissant au nom d'une société en formation pour laquelle il se porte fort, et ce, aux conditions telles que définies dans les projets de conventions déposés par le mandataire de justice dans REGSOL, et tel qu'explicité à l'audience du 21 janvier 2021.
Charleroi, le 1
er février 2021.
Francis BRINGARD, mandataire de justice.